

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence

# Climat scolaire, harcèlement et cyberharcèlement.

2024-2025

Séances d'information - écoles

# Bienvenue

- **Présentation des intervenants**
- **Objectifs de ces séances**

# Plan de la séance

1. Contexte
2. Nouvelles orientations – Rétro-acte
3. Nouveau cadre légal
4. Le programme-cadre
  - Pour qui ?
  - Votre programme-cadre: C'est quoi ?
  - Votre programme-cadre: Contenu
  - Votre programme-cadre: Cycle de vie

5. Quelles ressources pour déployer le programme-cadre ?
6. Postuler au programme-cadre
7. Les prochaines étapes
8. Questions

# 1. Contexte

# Le harcèlement: éléments de définition

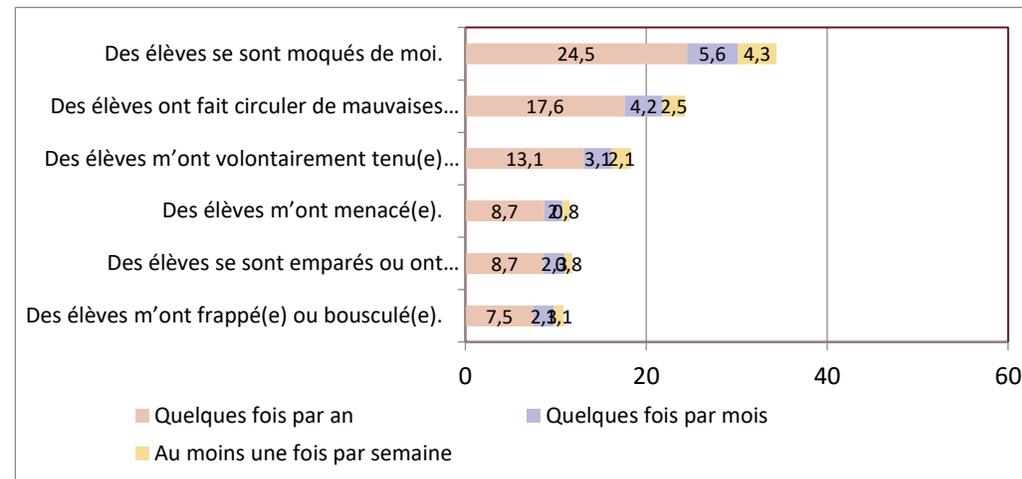
Qu'entend-on par harcèlement scolaire ?

*« Relation à l'autre négative, déséquilibrée et inscrite dans la durée » (B. Galand en 2021)*

Contexte

## Le harcèlement en FWB: Constats

En FW-B, **17 % des élèves** déclarent avoir été victimes de comportements de harcèlement au moins quelques fois par mois. (PISA 2018).



Contexte

Les recherches ont montré que **les écoles sont peu outillées** face à la lutte contre le harcèlement et ont besoin d'être accompagnées.

## 2. Nouvelles orientations: rétro-acte

## Avis n°3 – Pacte pour un Enseignement d'excellence

### Orientations

- **Améliorer le climat scolaire**, de façon commune à tous les réseaux d'enseignement par le développement de la qualité de vie à l'école;
- **Renforcer la prévention et la lutte** contre la violence et le harcèlement;
- **Accompagner les écoles** par les outils et supports adéquats dans la mise en place d'un plan de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire (dont le harcèlement, le cyber harcèlement et le racket) en fonction de leur situation spécifique ;
- **Assurer une bonne préparation du personnel scolaire** (y compris les surveillants) pour gérer les conflits entre élèves et la problématique de la violence (détection, médiation, types de violence – par exemple : les jeux dangereux, ...).

## Méthode d'élaboration

### Orientations

- Une **revue de la littérature** a été réalisée et des experts ont été consultés.
- De nouvelles orientations ont été définies dont notamment le choix d'agir sur le harcèlement **via le climat scolaire** et non plus sous l'axe de la violence.
- Réaliser un nouvel essai tout en sachant modestement (B. Galand, 2018) *qu'il n'existe pas de programme miracle lorsqu'on parle de harcèlement.*

## Enseignements des recherches : quelles actions ?

En 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles réalise une **étude** pour **identifier et décrire** des programmes génériques conçus en clé-sur-porte pour être reproduits dans toutes les écoles.

**Objectif:** se prononcer sur l'intérêt d'adapter certains d'entre eux dans le contexte de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**CONCLUSIONS >>** Ces programmes permettent de diminuer la prévalence du phénomène de harcèlement mais ne garantissent pas de réussites systématiques. Le contexte et les circonstances particulières de mises en œuvre sont déterminantes.

## Enseignements des recherches : conditions de réussite

- **Toujours associer** un dispositif de prévention à des modalités de traitement des situations
- **Associer** le plus **possible** les élèves, tant dans la prévention, que dans la détection des situations
- **Associer directement** les professionnels de l'éducation à l'élaboration des processus de prévention
- **Inscrire** l'approche préventive et curative du harcèlement **dans une politique plus large du climat scolaire.**

# Enseignements des recherches : agir sur le climat scolaire

Pour agir sur le climat scolaire, il est utile d'appréhender simultanément :

- Environnement relationnel (qualité des relations)
- Environnement normatif (construction des normes, règles)
- Environnement pédagogique (développement des savoirs et savoirs-faire)
- Environnement physique (conditions matérielles)

(Enquête systémique et multidimensionnelle sur le bien-être et le climat scolaire, FWB)

## Objectifs des nouvelles orientations :

Nouvelles  
orientations

- Proposer aux établissements scolaires un **cadre** structurant l'action ainsi qu'un **accompagnement et des outils, adaptés à leur réalité** de terrain
- dans une **logique programmatique**, généralisable et durable
- Et en articulation avec les Plans de Pilotage.

# 3. Nouveau cadre légal

# Périmètre des nouvelles orientations :

## Actions sur 3 niveaux :

Au niveau du système scolaire

Au niveau zonal

Au niveau local

Cadre légal

## Actions au niveau du système scolaire

### Création d'un Observatoire du climat scolaire

- **Veille, pilotage** de recherches et évaluation de la nouvelle politique structurelle
- **Mise à disposition d'outils**, de formations et suivi des programmes-cadres
- **Mise en réseau** d'acteurs

Cadre légal

➤ **Pour toutes les écoles**

## Actions au niveau zonal

Cadre légal

- **Intervisions** entre praticiens
- **Échanges** de pratiques

➤ **Pour les écoles sélectionnées**

## Actions au niveau local

### Le cadre de référence commun

- Création d'un **programme-cadre**
- Cadre **structurel commun** mais **adaptable** à chaque école et sa réalité
- Un **accompagnement** par des **professionnels** agréés pour les écoles
- Importance de la **formation**, la **coéducation** et **l'implication** de toute la communauté scolaire

Cadre légal

➤ **Pour les écoles sélectionnées**

## Décret climat scolaire et prévention du harcèlement et cyberharcèlement scolaire

### Implications pour les écoles en programme-cadre :

- **Accompagnement** par un opérateur agréé;
- **Accès aux intervisions zonales** et forums d'échange de pratiques;
- Accès à un ensemble de **formations spécifiques**;
- Un **soutien période** pour désigner un délégué en charge du climat scolaire et du bien-être à l'école.

Cadre légal

# Décret climat scolaire et prévention du harcèlement et cyberharcèlement scolaires

## Implications pour toutes les écoles :

- Etablissement d'une **procédure de signalement** ;
- Accès à des **contenus produits et validés** par l'Observatoire du climat scolaire.

Cadre légal

# 4. Le programme-cadre

## Le programme-cadre : Pour qui ?

Tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, ordinaires et spécialisés.

- **Dans l'enseignement secondaire ordinaire:** élèves de 1ère, 2e et 3e années.
- **Dans l'enseignement secondaire spécialisé:** élèves des deux premières phases.
- **Dans toutes les autres niveaux:** un appui permanent par l'Observatoire du climat scolaire.

## Votre programme-cadre: c'est quoi ?

- Un **programme visant** l'amélioration du climat scolaire par la prévention et la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement scolaires.
- **Personnalisé et adapté** à la réalité de chaque école.
- Impliquant **l'ensemble de la communauté** scolaire.
- Sur **4 ans**.
- **Accompagné et soutenu par un professionnel** agréé tout en visant l'autonomie des équipes éducatives.

## Votre programme-cadre: Contenu

Actions  
minimales  
obligatoires

Actions  
complémentaires  
au choix

Actions  
supplémentaires  
proposées

## Votre programme-cadre: Contenu

### Actions minimales obligatoires

- ✓ **Formation/ Sensibilisation** de l'ensemble des membres du personnel concernant le phénomène de harcèlement, le cadre juridique ainsi que l'intérêt de porter un tel projet au sein de l'établissement.
- ✓ Mise en place **d'outils de gestion de conflits** avec à minima la mise en place d'espace régulés de parole.
- ✓ Organisation de **séances d'information** ciblant spécifiquement la problématique du cyberharcèlement, pour l'ensemble des membres des personnels de l'école, **ainsi que des parents et des élèves.**
- ✓ **Information** aux parents et aux élèves de la participation de l'école au programme-cadre.

## Votre programme-cadre: Contenu

### Actions complémentaires au choix (3)

- ✓ Mise en place d'une cellule d'intervention
- ✓ Mise en place d'actions de prévention en lien avec les facteurs de climat scolaire:
  - Les pratiques de justice réparatrice ;
  - Une réflexion autour du cadre réglementaire de l'établissement (ROI, projet d'établissement, etc.) ;
  - Un projet de régulation des espaces communs ;
  - La mise en place d'un dispositif de Médiation par les pairs ;
  - La mise en place d'un dispositif de Jeunes Ambassadeurs ;
  - La mise en place de méthodes de préoccupations partagées ;
  - Des dispositifs de renforcement de l'élève victime de harcèlement ;
  - La méthode du groupe de soutien.

## Votre programme-cadre: Contenu

Actions  
supplémentaires  
proposées

Il est laissé aux écoles la possibilité de proposer toute autre action qu'elles souhaitent ajouter à leur programme-cadre car elles le jugent nécessaire pour contribuer à l'amélioration du climat scolaire.

## Votre programme-cadre: cycle de vie

### Année 1

- Rencontre entre opérateur et équipe éducative
- Réalisation d'un diagnostic
- Elaboration du programme-cadre: choix des actions et formalisation écrite (convention avec l'opérateur)
- Planification des actions
- Première mise en projet

## Votre programme-cadre: cycle de vie

Année 2 et 3

- Mise en œuvre des actions du programme-cadre

## Votre programme-cadre: cycle de vie

### Année 4

- Diminution progressive de l'implication du professionnel agréé en vue de l'autonomisation
- Poursuite des actions en cours
- Participation à des intervisions zonales
- Evaluation de fin de cycle et intégration dans le fonctionnement général de votre école

## Votre programme-cadre: cycle de vie

Année 1

Année 2 et 3

Année 4

Communication, formation et évaluation.

# 5. Quelles ressources pour déployer le programme-cadre ?

## Soutien aux écoles participantes

**Pour toute la durée du programme-cadre**, les écoles participantes bénéficieront des appuis suivants :

1. Octroi **d'une période supplémentaire** pour la bonne coordination du programme-cadre
2. Accompagnement par un **professionnel agréé** dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme-cadre
3. Appui par ces professionnels et de **l'Observatoire** du climat scolaire (nouveau département permanent) dans l'élaboration ou la révision d'une procédure interne de signalement des faits de harcèlement et cyber-harcèlement

4. Accès à un ensemble de **formations** spécifiques en matière de climat scolaire, de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement ;
5. Accompagnement et accès à des **outils et contenus** produits et validés par l'Observatoire du climat scolaire
6. Accès à des **intervisions zonales et à des forums d'échanges** de pratiques entre professionnels de l'école.

## Focus sur la nouvelle période octroyée

### Le profil de « délégué en charge du climat scolaire et du bien-être à l'école »

- Dans le cadre des différentes missions collectives de service à l'école et aux élèves (SEE)
- Soutenir les écoles qui souhaitent mettre en place des actions/dispositifs en matière de prévention, de lutte contre le harcèlement ou plus largement en matière de climat scolaire
- Dans le cas d'une école faisant partie du programme-cadre, cette personne sera également le relai privilégié entre l'opérateur, la direction et les membres du personnel.

## Focus sur l'accompagnement par un professionnel :

### Rôle et missions

1. **Accompagner** les écoles dans la réalisation de leur **diagnostic**
2. **Accompagner** les écoles dans **l'élaboration de leur programme-cadre** et dans l'élaboration de leur plan de formation
3. **Accompagner la planification** de la mise en œuvre du programme-cadre et du plan de formation
4. **Coordonner** et assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes actions
5. **Aider à la communication** générale autour du programme-cadre vers les différents acteurs de l'école (parents, CPMS, élèves, etc.)
6. **Rendre** les équipes éducatives durablement **autonomes**.

## Focus sur l'accompagnement par un professionnel :

### Attribution

- Par la Commission d'agrément et de sélection;
- En fonction prioritairement de la zone géographique d'action de celui-ci;
- Pas de choix possible;
- **La subvention est accordée à l'opérateur** afin de financer l'accompagnement réalisé.

# 6. Postuler au programme-cadre

## Si vous voulez postuler, il sera important de...

- ✓ Avoir participé à une séance d'information sur le programme-cadre
- ✓ Démontrer globalement la volonté de la communauté scolaire (équipe éducative, élèves, parents) à s'investir dans la mise en œuvre du programme-cadre
- ✓ Pouvoir décrire le climat général de votre établissement
- ✓ Démontrer comment votre école entend s'articuler avec le programme-cadre et vos attentes par rapport à celui-ci
- ✓ Développer la manière dont l'école envisage le développement de partenariats en lien avec la prévention et la lutte contre le harcèlement et/ou le cyberharcèlement scolaires (CPMS, PSE, AMO, etc.)

# Postuler au programme-cadre

## Préalables

- Avoir l'accord de son PO;
- **Accepter l'appariement** avec n'importe lequel des opérateurs agréés;
- La subvention va exclusivement à l'opérateur.

# Dossier de candidature

## Identification

- Nom de l'établissement (Nom complet officiel) :
- Numéro FASE de l'établissement :
- Adresse complète de l'établissement :
- Courriel officiel de l'établissement :
- Numéro de téléphone de l'établissement :
- Nombre total d'élèves de l'établissement (au dernier comptage) :
- Réseau d'enseignement :
- Type d'enseignement :
- Votre établissement accueille des élèves du des niveau.x d'enseignement (cochez une ou plusieurs cases) :
  - Primaire
  - Secondaire
    - D1
    - D2
    - D3
- Représentant du PO :

# Dossier de candidature

## Critères de recevabilité

- Suivi d'une séance d'information ou d'une rediffusion

Démontrer l'implication et la consultation de toute la communauté scolaire:

- Avis rendu par le Conseil de participation
- Avis rendu par l'organe local de concertation sociale
- Avis rendu par l'ensemble des conseils des délégués d'élèves
- Avis favorable du PO
- Autres

# Dossier de candidature

## Critères de classement

➤ Dans le cas d'un nombre trop élevé d'écoles candidates

3.1 Critère n°1 : *Avoir rencontré au cours des quatre dernières années scolaires ou être aux prises avec une situation de harcèlement ou de cyberharcèlement scolaire ou de détérioration du climat scolaire*

Avez-vous, au cours des quatre dernières années scolaires, été aux prises avec une situation de harcèlement, de cyberharcèlement et/ou de détérioration du climat scolaire ?

Oui  Non

Si oui, veuillez expliquer la façon dont vous avez pris en charge cette situation (ex : demande d'intervention d'un service extérieur, objectivation du phénomène de harcèlement via un sondage, etc)

# Dossier de candidature

## Critères de classement

➤ Dans le cas d'un nombre trop élevé d'écoles candidates

3.2 Critère n°2 : *Disposer d'un ou plusieurs objectif(s) d'amélioration permettant au système éducatif d'accroître les indices du bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire inscrits dans leur contrat d'objectifs*

Votre contrat d'objectif comporte-t-il un ou plusieurs objectif(s) en vue d'améliorer les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire ?

Oui  Non

Si oui, décrivez ici le(s) objectif(s) en question. Vous pouvez reproduire strictement le contenu de votre contrat d'objectif en rapport avec la question :

# Dossier de candidature

## Critères de classement

- Dans le cas d'un nombre trop élevé d'écoles candidates

3.3 Critère n°3 : *Volonté des acteurs de l'école à s'investir dans un programme-cadre démontrée par :*

Articulation entre le contenu du programme et:

- A / Vos orientations pédagogiques et éducatives
- B / Ressources humaines et matérielles
- C / Modalités organisationnelles proposées par l'école

# Dossier de candidature

## Critères de classement

➤ Dans le cas d'un nombre trop élevé d'écoles candidates

3.4 Critère n°4 : *Manière dont l'école envisage le développement de partenariats avec des acteurs internes et externes à l'école en lien avec la prévention et la lutte contre le harcèlement et/ou le cyberharcèlement scolaires*

En dehors de votre collaboration potentielle avec un opérateur agréé dans le contexte du programme-cadre, comment envisagez-vous le développement de partenariats avec des acteurs internes et/ou externes à l'école en lien avec la prévention et la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement scolaires (ex : CPMS, PSE, Aide en Milieu Ouvert, milieu associatif, etc) ?

# Dossier de candidature

## Information complémentaire

### 4. COLLABORATION ANTÉRIEURE

Souhaitez faire mention d'un opérateur avec lequel vous avez collaboré antérieurement et avec lequel votre école ne souhaite plus collaborer ? Si oui, mentionnez simplement cet opérateur ci-dessous :

# 7. Les prochaines étapes

## Les prochaines étapes

- 2 premières vagues d'écoles en 2023-2024 et 2024-2025 puis une nouvelle vague à chaque fin de cycle.
- **Pour 2024-2025** : ouverture des candidatures par la parution d'un appel comprenant toutes les informations utiles pour candidater au programme.

Postuler

## Modalités et timing envisagés

- Parution de la circulaire d'ouverture des candidatures – **Janvier 24**
- Candidature exclusivement via un formulaire en ligne
- Fin des candidatures – **Mars/Avril 24**
- Analyse des candidatures par la Commission d'agrément et de sélection
- Sélection des écoles et agrément des professionnels – **Juillet 23**
- Démarrage des programmes dans les écoles vague 2 – **Rentrée 24**

## Mobiliser l'ensemble de la communauté scolaire

Postuler

- Un PowerPoint reprenant les informations essentielles concernant le programme-cadre et son contenu.
- Un « guide » explicatif contenant des informations plus précises concernant chaque slide du PowerPoint

# Besoin d'informations complémentaires ?

- Site du Pacte
- Enseignement.be
- E-classe
- Liste MANOLO
- [observatoire.climatscolaire@cfwb.be](mailto:observatoire.climatscolaire@cfwb.be)

**Questions ?**

**Merci pour votre écoute et votre participation**

- **Pensez à venir signer le registre de présence 😊**